

DEMANDE D'ADHESION D'UNE ENTREPRISE AU LIEU UNIQUE DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS AGRICOLES (LUCEA)

Important : ce document est à remplir par l'entreprise et à retourner daté et signé à la MSA impérativement **au plus tard le 1^{er} septembre** (arrêté ministériel du 14 décembre 2000 modifié).

Identification de l'entreprise

Raison sociale :

Adresse du siège social :

SIREN :

Correspondant de l'entreprise suivant ce dossier

* Mme, Mr :

Fonction :



E-mail :

*Rayer la mention inutile

■ Département du lieu de la tenue de la paie et de la comptabilité :

■ Effectif total de l'entreprise :

dont salariés permanents

dont salariés saisonniers

■ Activité de l'entreprise :

■ Nombre d'établissements affiliés au Régime Agricole :

■ Nombre d'établissements affiliés au Régime Général :

■ Liste des établissements concernés par la demande d'adhésion au dispositif LUCEA :

	SIRET ¹ (5 derniers chiffres)	Effectif	DEPT		SIRET ¹ (5 derniers chiffres)	Effectif	DEPT
1				12			
2				13			
3				14			
4				15			
5				16			
6				17			
7				18			
8				19			
9				20			

1 – S'il n'existe pas d'établissement dans un département alors que l'entreprise y emploie des salariés, inscrivez la mention « SE » (= Sans Établissement).

■ S'agit il d'une nouvelle demande suite à une restructuration de votre entreprise ? oui ☐ non ☐

■ Mode de transmission des données sociales à la MSA (BVM, DTS, DPAE) :

☐ Dématérialisé

☐ Papier

☐ Autres

Si oui, précisez :

■ Conditions d'accès au LUCEA

Je soussigné(e) Mme, Mr
agissant en qualité de déclare :

- mon entreprise est à jour dans le paiement de ses cotisations et contributions sociales pour l'ensemble de ses établissements,
- mon entreprise n'a aucun contentieux en cours avec les MSA en matière d'affiliation ou de paiement des cotisations et contributions sociales,
- être informé(e) que dans le cadre du dispositif LUCEA, les cotisations et contributions sociales doivent être versées obligatoirement par virement ou par prélèvement ou par tout autre moyen dématérialisé en accord avec la MSA.

Fait à

Le...../...../...../

Nom et Signature du représentant Légal

Cachet de l'entreprise

NOTICE EXPLICATIVE

DEMANDES D'ADHESION AU DISPOSITIF LUCEA¹

(arrêté ministériel du 14 décembre 2000 modifié)

→ Lorsque la demande concerne une entreprise

Le document 1 "Demande d'adhésion d'une entreprise au Lieu Unique de Cotisations des Employeurs Agricoles" est à **remplir** et à retourner daté et signé à l'une des MSA dans la circonscription de laquelle est située l'un de vos établissements **au plus tard le 1^{er} septembre de l'année en cours**, pour prendre effet le 1^{er} janvier de l'année suivante.

→ Lorsque la demande concerne un groupe d'entreprises

- Le document 2 "Demande d'adhésion d'un groupe d'entreprises au Lieu Unique de Cotisations des Employeurs Agricoles" est à **remplir** par l'**entreprise mandatée**.

- L'**annexe au document 2 intitulée** : "Identification des Entreprises du Groupe concernées par la demande d'adhésion" est à **renseigner** par l'entreprise mandatée, **pour chaque entreprise du groupe** concernée par la demande.

- Le document 3 "Pouvoir" est à **renseigner impérativement pour chaque entreprise du groupe**. Elle vise à autoriser une entreprise du groupe à effectuer, pour le compte des autres entités juridiques concernées, la demande de versement des cotisations en un lieu unique.

L'ensemble de ces documents dûment remplis est à retourner au plus tard au 1^{er} septembre de l'année en cours à l'une des MSA dans la circonscription de laquelle est située l'un de vos établissements. Votre demande pendra effet le 1^{er} janvier de l'année suivante.

Pour plus d'informations, votre MSA est à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche.

¹ Lieu Unique de Cotisations des Employeurs Agricoles